



Concepteur d'outillage

Le Groupe SABEC

Objectif du poste

Sous la responsabilité du directeur de l'amélioration continue, le concepteur d'outillage est responsable de la conception de nouveaux produits et de l'amélioration de produits existants.

Principales tâches :

- Préparer les dessins de détails, d'assemblage et d'agencement nécessaires pour que les pièces et les composantes soient fabriquées, assemblées et entretenues conformément aux normes;
- Concevoir des outils de coupe répondant aux exigences du client à l'aide de logiciels de conception mécanique 2D et 3D;
- Préparer les programmes pour les machines-outils afin d'effectuer les tâches d'usinage/affûtage;
- Développer et encourager de nouvelles idées pour la conception et la fabrication de nos produits;
- Ajuster, régler et programmer une imprimante 3D pour effectuer des prototypes, démonstrateurs ou autres;
- Collaborer, partager les connaissances et maintenir des relations positives avec l'équipe;
- Aider les différents départements en période de pointe;
- S'assurer de l'intégrité des données dans le système informatique, du respect des règles et des procédures;
- Maintenir l'ordre et la sécurité des lieux de travail;
- Faire vivre les valeurs de l'organisation.

Résultats attendus

Le concepteur d'outillage doit faire en sorte que soient respectés les demandes, les budgets et les délais établis par le département, et fournir les rapports et évaluations prévus.



Qualifications et exigences

- 5 à 9 ans d'expérience pertinente;
- Connaissance approfondie du logiciel Bricscad ou Autocad ou Solidworks;
- Être à l'aise avec l'informatique;
- Excellent sens de l'organisation et de la gestion des priorités;
- Toute combinaison de formation académique et d'expérience pertinente sera évaluée;
- Maîtrise du français (parlé et écrit);
- Compétences pour le travail d'équipe;
- Vouloir devenir un membre actif de l'entreprise pour en assurer la croissance.

Avantages sociaux

Avantages en valeur monétaire

- Assurance collective (contribution de l'employeur de 25 %, ce qui représente environ 615 \$/année);
- Régime volontaire d'épargne retraite (contribution de l'employeur jusqu'à 40 % du montant versé par l'employé, jusqu'à un montant maximal de 1 040 \$/année);
- Augmentation de 1 % tous les 6 mois;
- Allocation pour vêtements de travail (8 \$ ou 10 \$ selon le poste/semaine jusqu'à un maximum de 520 \$/année);
- Équipements de sécurité (lunettes sans prescription 100 %, ou 25 % sur les lunettes de travail avec prescription, gants de travail, bouchons, sarrau ou chemise).

Avantages personnels et professionnels

- Horaire de travail flexible;
- Environnement de travail informatisé, structuré et efficace;
- Formation et mentorat;
- Reconnaissance des réalisations;
- Activités sociales.